

# Nord : l'économie solidaire co

## Pour lutter contre l'exclusion dans le Nord-Pas-de-Calais, le Réseau d'économie solidaire soutient les créations d'entreprise.

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, sinistrée économiquement, certains sont bien décidés à ne pas baisser les bras face au problème de l'exclusion. Un Réseau d'économie solidaire s'est mis en place, qui regroupe diverses associations et entreprises, pour trouver des solutions à ce drame. Avec l'idée que la réinsertion des personnes en difficulté ne pourra se faire que par l'économique, c'est-à-dire en leur trouvant un vrai travail, et non par le biais d'un énième contrat d'insertion. Mais dans une zone où les taux de chômage sont largement supérieurs à la moyenne nationale, promouvoir l'insertion par l'économique suppose déjà de créer des emplois... Une gageure dans cette région. Avec, en plus, un handicap historique. En effet, « les grands groupes industriels textiles, sidérurgiques, charbonniers, etc., qui ont dominé l'économie locale pendant des lustres et régenté la vie de milliers de familles, ont peu à peu inhibé l'esprit d'initiative des gens », note un militant du réseau.

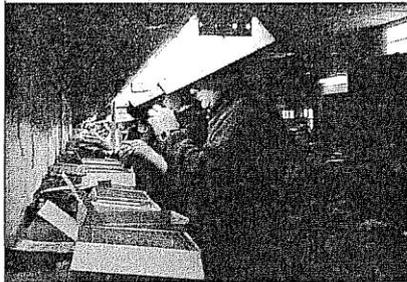
D'où l'idée, lancée par le Groupement pour l'initiative et l'élaboration de projets professionnels (GIEPP), d'aider à la création d'entreprises en soutenant et accompagnant les porteurs de projet. En contrepartie, ceux-ci s'engagent à réserver au minimum 25 % de leur capacité d'embauche à des personnes en difficulté (jeunes en situation précaire, chômeurs de longue durée, handicapés...). Le groupement intervient donc en appui dès le montage du projet : pour la réalisation d'études de marché ou la recherche de financements, par exemple. Il aide au recrutement des salariés, intervient dans l'élabora-

tion des plans de formation sur mesure, organise la formation des tuteurs, encadrants et chefs d'entreprise. Puis il assure le suivi du développement et de la pérennisation de l'entreprise pendant trois à cinq ans, période critique lors de laquelle se joue la survie de la société.

### Pari gagnant

En dix ans d'existence, le groupement a contribué à la création d'une cinquantaine d'entreprises, qui représentent environ 800 emplois. Actuellement, le rythme est de 200 emplois par an. Dans des secteurs aussi

#### Dix-huit personnes en difficulté ont trouvé un emploi chez Solicler.



différents que la confection, les services de proximité, le marketing téléphonique, le bâtiment, l'environnement, le maraîchage biologique ou le recyclage. « Nous croyons que moyennant un suivi et un appui particuliers, il est possible à des entreprises classiques d'embaucher du personnel en difficulté », précise Anne-Laure Frédéric, chargée de mission au GIEPP. Pari gagnant, puisque 70 % de ces nouveaux embauchés se stabilisent dans les entreprises.

Bien sûr, l'insertion ne va pas sans problèmes. « Il faut d'abord du temps pour qu'elle soit effective : on compte au minimum trois ans pour qu'une personne en difficulté se stabilise réellement », indique Sylvie Friocourt, responsable de l'entreprise KFB (recyclage textile), dont les 45 salariés sont tous d'ex-chômeurs de longue durée. « Il faut leur réapprendre à se lever le matin, à accepter une discipline, une structure... Nous rencontrons également des problèmes du fait que 80 % de nos salariés sont

des femmes, mères et souvent en situation monoparentale », poursuit-elle.

Mais le GIEPP et les entreprises du Réseau d'économie solidaire défendent une éthique très forte et prônent une gestion des ressources humaines différente, adaptée aux besoins des salariés. « Nous menons avec le GIEPP une réflexion sur l'aménagement du temps de travail. Nos salariées doivent assumer leur rôle de mère et il faut leur en donner les moyens », appuie Sylvie Friocourt. Un projet de crèche est d'ailleurs en cours. « La vocation de KFB n'est pas de faire du social, nous ne sommes pas une entreprise d'insertion. Notre souci est de faire des affaires. Mais tout en jouant un rôle au niveau social », ajoute la dirigeante. Cela se traduit par exemple par un accompagnement des salariés sur le plan personnel : pour l'accès au logement ou à des prêts, pour lesquels KFB négocie avec ses banquiers. Il peut s'agir aussi de régler des problèmes de santé...

KFB a également mis au point un petit module de gestion de budget personnel à l'intention de ses salariés. Ce qui a ensuite donné l'idée d'organiser une formation en gestion de l'entreprise pour rendre compréhensible la lecture du bilan et les décisions d'investissement. Du coup, on observe des résultats étonnants : pas d'absentéisme, une vraie motivation des salariés et un taux zéro de réclamation sur la production.

Loin d'être isolée, KFB fait partie d'un réseau d'entreprises « citoyennes » qui partagent la même éthique et le même souci d'intégrer la dimension sociale dans la conduite



Chez KFB, tous les salariés participent aux décisions importantes.

# Contre l'exclusion



**La solidarité passe aussi par une gestion des ressources humaines différente.**

de leurs affaires. C'est le réseau des Alteractives, dont chaque membre s'engage à respecter une charte. Parmi ses principes : « *Créer les conditions d'évolution du personnel et de son implication dans la marche de l'entreprise en assurant un suivi individuel, une montée en qualification, une véritable concertation et une participation aux résultats de l'entreprise.* » Chez KFB, cela se traduit par des réunions mensuelles avec l'ensemble du personnel et une participation de tous aux décisions importantes. En outre, les membres des Alteractives s'engagent à verser 1 % de la masse salariale à un fonds commun, géré par les salariés eux-mêmes et qui sert à des actions de solidarité, comme l'octroi de prêts à des gens en difficulté.

Dans la même veine, et suivant la même éthique, l'association Autonomie et Solidarité est un autre pilier du Réseau d'économie solidaire. L'association, née en 1991 avec l'aide du GIEPP, est une société coopérative spécialisée dans les placements à risque. C'est-à-dire qu'elle soutient financièrement des entreprises qui s'engagent à embaucher des personnes en situation précaire. Plusieurs conditions sont requises

pour obtenir ce soutien : monter une entreprise d'une taille significative et créer au minimum dix emplois, dont la moitié au moins seront réservés à des personnes en difficulté. Il faut en outre que l'entreprise respecte l'environnement, qu'elle produise des biens et des services utiles socialement et qu'elle fonctionne « *démocratiquement* » en impliquant le plus de salariés possible.

## Épargne populaire

Originalité de l'association : elle a fait appel à l'épargne populaire pour constituer son capital (qui s'élève à 9 millions de francs). Deux émissions d'actions (de 500 F chacune) ont été réalisées en 1991 et 1993. Elles ont donné lieu à un véritable courant de solidarité populaire, puisque quelque 2 000 actionnaires se sont mobilisés, cadres et ouvriers confondus. Autre nouveauté : non seulement l'association apporte un soutien financier (prise de participation dans le capital des sociétés et apport en compte courant), mais elle appuie le porteur de projet dans le montage de son dossier. « *Dès que nous recevons un dossier, nous nommons*

*un accompagnateur, bénévole, qui va travailler avec le porteur de projet pour l'aider à réaliser l'étude de marché, le plan de financement... Le but est de monter le projet le plus solide possible* », explique Daniel Gontier, président du directoire de l'association et ancien directeur des achats aux 3 Suisses.

## 40 parrains

Une fois le dossier accepté, le créateur d'entreprise n'est pas lâché dans la nature : un parrain le suit pendant cinq ans pour répondre à toutes les questions d'ordre juridique, de gestion des ressources humaines, etc. L'association dispose d'un réseau d'une quarantaine de parrains, tous retraités. « *Nous travaillons en liaison avec un organisme de cadres à la retraite*, précise Daniel Gontier, lui-même parrain d'une entreprise. *Nous ne sommes pas là pour donner des subventions, ajoute-t-il, mais pour aider à devenir autonome.* » Au total, Autonomie et Solidarité a aidé à la création d'une trentaine d'entreprises et de 500 emplois.

Sans l'appui de l'association, Philippe Leclere n'aurait peut-être pas tenté l'aventure. En 1994, cet ancien travailleur social a créé Solicler, une PME de tri, contrôle qualité et conditionnement de flacons cosmétiques. L'aide financière qu'il a reçue s'élève à 30 000 F en capital et 60 000 F en compte courant. Surtout, l'aide du parrain, un ancien directeur industriel de Phildar, s'est révélée précieuse. « *Je ne connaissais rien au métier. C'est lui qui me l'a appris* », apprécie-t-il. La création de son entreprise a permis à dix-huit personnes en situation d'exclusion de trouver un emploi : quatre allocataires du RMI, trois jeunes sans qualifications, quatre handicapés, un cadre de plus de cinquante ans au chômage et six demandeurs d'emploi de longue durée. Et si l'exclusion n'était plus une fatalité ?

EMMANUELLE PIRAT

■ Contact : GIEPP, 81 bis, rue Gantois, 59000 Lille, tél. 20.30.98.25, fax 20.54.68.42 ; Autonomie et Solidarité, mêmes coordonnées.